

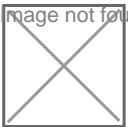


Amende majorée suite à une contestation dans le délai de 45 jours

Par **Urus**, le **09/12/2014** à **12:25**

J'ai été verbalisé le 13/12/2013. J'ai contesté l'infraction en exposant les motifs de ma contestation, j'ai joint tous les documents permettant d'appuyer ma requête. J'ai expédié ce courrier en recommandé avec accusé de réception le 08/01/2014 et je reçois la réponse le 29/11/2014 sous la forme d'un avis me demandant de payer le montant de l'amende majorée(375€) sans aucune allusion à mon courrier de contestation. Est-ce normal de ne pas avoir de réponse directe à ma lettre et pourquoi l'amende a-t-elle été majorée puisque j'ai respecté le délai de 45 jours pour contester?

Image not found or type unknown



Par **kataga**, le **09/12/2014** à **12:54**

Non, ce n'est pas normal ..
De quelle infraction s'agissait-il ?
Vous deviez consigner ? ou pas ?

Par **Tisuisse**, le **09/12/2014** à **13:34**

Bonjour Urus,

Votre message ne comportant ni Bonjour ni Merci est susceptible d'être purement et simplement supprimé. Merci de relire la charte que vous avez acceptée. Ensuite, merci de répondre à la question de kataga.